▶ La Communauté des Communes Giennoises vous propose

STAGES SPORTIFS

6 – 17 ANS

CLUB ADOS

DU 22 AU 26 AVRIL

FIN DES INSCRIPTIONS MARDI 16 AVRIL

VACANCES DE PRINTEMPS

C.D.C.G.

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES GIENNOISES

legiennois.fr

CLUB ADOS

L'usage des téléphones portables est interdit

Tarif CDCG : 13€80 / semaine | Tarif hors CDCG : 16€50 / semaine

11 – 17 ANS

	Lieux de rendez-vous	Heures de Rendez vous	Heures de Retour	Activités
Lundi 22/04	Gymnase Bidstein	10h00	17h00	Théque
	Gymnase des Clorisseaux	10h00	17h00	Sports collectifs
Mardi 23/04	Gymnase Bidstein	10h00	17h00	Journée VTT / Canoë à l'étang de la Guiauine
	Gymnase des Clorisseaux	10h00	17h00	
Mercredi 24/04	Gymnase Bidstein	10h00	17h00	Tir à l'arc
	Gymnase des Clorisseaux	10h00	17h00	Tournoi de foot
Jeudi 25/04	Gymnase Bidstein	09h00	17h00	Sortie à Montargis **Laser Game Cinéma**
	Gymnase des Clorisseaux	09h00	17h00	
Vendredi 26/04	Gymnase Bidstein	10h00	17h00	Sortie VTT / Canoë à Briare
	Gymnase des Clorisseaux	10h00	17h00	

Prévoir un repas pour tous les jours (possibilité de réchauffer lors des journées au gymnase)
Prévoir un pique-nique le jour de la sortie.
Pour la sortie, prévoir des affaires adaptées.

STAGES SPORTIFS

Tarif CDCG : 13€80 / semaine | Tarif hors CDCG : 16€50 / semaine

6 – 11 ANS

	INITIATIONS SPORTIVES	ANIMATIONS SPORTIVES (48 places)	
	6/11 ans	6/8 ans (24 places) Gymnase Marguerite Audoux	9/11 ans (24 places) Gymnase Céline Bottet
HORAIRES	10h - 12h (accueil à partir de 9h45)	14h - 17h (accueil à partir de 13h45)	
Lundi 22/04	Judo (Dojo du judo à Gien lundi, mercredi et jeudi et dojo du karaté en face du stade le mardi) Basket Gymnase Céline Bottet	Jeux traditionnels Sports collectifs	Jeux traditionnels Théque
Mardi 23/04		Jeux traditionnels Tir à l'arc	Sports collectifs Badminton
Mercredi 24/04		Jeux traditionnels Escalade bloc	Jeux traditionnels Sports innovants
Jeudi 25/04		Jeux traditionnels Badminton	Sports collectifs Tournoi de foot
Vendredi 26/04	**Sortie à Treigny (9h-17h) Accrobranche**		

Cantine possible : 3€62 le repas / prévoir un pique-nique le jours de la sortie.

STAGES SPORTIFS & CLUB ADOS

- Stages Sportifs : du 22 au 26 avril

Prévoir son repas pour le jour de la sortie. Toute nourriture extérieure est interdite à la cantine. Vous pouvez prendre connaissance des menus via le site villedegien.fr rubrique restauration.

- Club Ados : du 22 au 26 avril

Prévoir son repas pour tous les jours et un pique-nique les jours de sorties.

- Remise des dossiers d'inscription :

Les dossiers complets sont à remettre impérativement à la CDCG :
Espace G. Gonat - rue de l'Ancien Hôtel-Dieu - 45500 Gien - Tél : 02 38 05 19 12
Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 / Le vendredi de 8h à 12h

Fin des inscriptions le mardi 16 avril 2024.

- Pour participer, il suffit de :

- Remplir les fiches de renseignements, du droit à l'image et l'autorisation de départ
- Fournir une attestation d'assurance responsabilité civile 2024
- Remplir le questionnaire de santé fourni dans ce dossier. Si vous répondez **OUI** à une seule question, fournir un certificat médical. Si vous répondez **NON** à TOUTES les questions, pas besoin de ce certificat.
- Remplir l'autorisation parentale ainsi que le tableau de présence
- Venir en tenue de sport
- Fournir la photocopie du carnet de vaccinations
- Règlement : après réception de la facture, les sommes sont à régler auprès de la Trésorerie.
- Brevet de 50 mètres natation.

Le programme peut être modifié en fonction des conditions météorologiques .
Avant et après les horaires indiqués sur le programme,
les enfants ne sont plus sous la responsabilité des animateurs.

Autorisation parentale

Je, soussigné(e) Mme, M. _____ (père, mère, tuteur*) autorise mon enfant, _____ à participer aux activités sportives organisées par la Communauté des Communes Giennoises pendant les vacances de printemps 2024 : ☐ oui / ☐ non

« Avant et après les horaires indiqués sur le programme, les enfants ne sont pas sous la responsabilité des animateurs de la Communauté des Communes Giennoises. »

Date : Signature du responsable :

Présences**

Stage sportif :

☐ **Matinée** : ☐ **Judo (24 places)**

OU ☐ **Basket (24 places)**

☐ **Cantine** (3,26 €) : ☐ **Lundi** ☐ **Mardi** ☐ **Mercredi** ☐ **Jeudi**

Après-midi : ☐ **6-8 ans (24 places)**

☐ **9-11 ans (24 places)**

Toute nourriture extérieure est interdite, à la cantine. Vous pouvez prendre connaissance des menus via le site villedegien.fr rubrique restauration.

sortie, site de départ : ☐ **Vendredi**

☐ **Gymnase de Poilly** ☐ **Parking du lycée à Gien**

Club ados (36 places) : ☐ **Poilly-lez-Gien** ☐ **Gien (Bildstein)**

☐ **Lundi** ☐ **Mardi** ☐ **Mercredi** ☐ **Jeudi** ☐ **Vendredi**

Contacts : _____

Adresse : _____

Responsabilité :

Pendant les horaires d'animation :
les enfants sont sous l'autorité des éducateurs/animateurs.
Avant et après les horaires indiqués sur le programme :
les enfants sont sous la responsabilité des parents.

* Entourer la mention utile / **cochez vos choix

Fiche renseignements

L'Enfant

	1	2	3	4
Prénom Nom	_____ _____	_____ _____	_____ _____	_____ _____
Photos				
Fille / Garçon	F ☐ / G ☐	F ☐ / G ☐	F ☐ / G ☐	F ☐ / G ☐
date de naissance	Né(e) le _____ A _____	Né(e) le _____ A _____	Né(e) le _____ A _____	Né(e) le _____ A _____
Régime alimentaire				
Copie d'assurance extrascolaire	☐	☐	☐	☐

Le responsable légal

Jugement : ☐ oui / ☐ non

	☐ Père / ☐ Mère	☐ Père / ☐ Mère
Prénom	_____	_____
Nom	_____	_____
Adresse	_____	_____
CP / Ville	_____	_____
Tél.	_____	_____
Tél. d'urgence	_____	_____
E-mail	_____	_____
Employeur	_____	_____

Autres personnes majeures pouvant venir chercher votre enfant :

1 : _____ / Tél : _____

2 : _____ / Tél : _____

3 : _____ / Tél : _____

Autorisation de départ "non accompagné"

Je, soussigné(e) Mme, M. _____

Domicilié(e) : _____

_____

Agissant en qualité de : ☐ père / ☐ mère / ☐ tuteur

Autorise l'enfant :

1 _____ né(e) le : _____

2 _____ né(e) le : _____

3 _____ né(e) le : _____

4 _____ né(e) le : _____

Et demeurant à la même adresse,

A partir seul(e) des animations communautaires

pour la période du _____ au _____

Animations :

☐ **Stage sportif (6/11 ans)**

☐ **Club Ados (11/17 ans)**

Je décharge donc les animateurs de toutes responsabilités à compter du départ de mon enfant. Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Le : _____ Signature du responsable :

Droit à l'image : autorisation de diffusion

Je, soussigné(e) Mme, M. _____

Domicilié(e) : _____

_____

Agissant en qualité de : ☐ père / ☐ mère / ☐ tuteur

☐ **Autorise** ☐ **N'autorise pas**

La Ville de Gien et/ou la Communauté des Communes Giennoises à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies réalisées dans le cadre des activités dont elle a la responsabilité, ainsi qu'à exploiter ces clichés, en partie ou totalité, à des fins d'information générale pour une durée de 1 an à compter de ce jour.

La présente autorisation concerne :

1 _____ né(e) le : _____

2 _____ né(e) le : _____

3 _____ né(e) le : _____

4 _____ né(e) le : _____

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.
Les photographies pourront être exploitées et utilisées sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, intégralement ou par extraits et notamment : Presse, Journaux municipaux & Internet.

Le : _____ Signature du responsable :

Questionnaire de santé

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical.

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par **OUI** ou par **NON**, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

	1	2	3	4
Tu es :	☐ une fille ☐ un garçon	☐ une fille ☐ un garçon	☐ une fille ☐ un garçon	☐ une fille ☐ un garçon
Ton âge :	_____ ans	_____ ans	_____ ans	_____ ans

Depuis l'année dernière	1	2	3	4
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
As-tu été opéré (e) ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non

	1	2	3	4
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines) :				
Te sens-tu très fatigué (e) ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Te sens-tu triste ou inquiet ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Pleures-tu plus souvent ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Aujourd'hui :				
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Questions à faire remplir par tes parents				
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non

Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions : tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

Le : _____

Signature du responsable :

Signature du mineur :

Réglement intérieur
des activités du service "sports et jeunesse intercommunal"

Article 1 : Les animations de l'école intercommunale des sports sont ouvertes aux personnes âgées de 3 ans et plus.

Article 2 : Encadrement

La qualification et les taux d'encadrement sont fixés de manière réglementaire.
Pour les « activités seniors », la règlementation prend en compte la capacité d'accueil du site et la capacité d'encadrement. Un animateur sera présent lors de chaque séance.
Pour la « Motricité 3-6 ans », le taux d'encadrement est fixé à :
• 1 encadrant pour 8 enfants âgés de 3 à 6 ans
Les « Stages Sportifs » et le « Club Ados » répondent aux normes d'encadrement des mineurs en accueil collectif selon les quotas fixés par la DRAJES :
• 1 encadrant pour 12 enfants âgés de plus de 6 ans
Une équipe qualifiée, composée d'animateurs / éducateurs diplômés ou en formation assurent l'encadrement des jeunes et des activités.
L'encadrement peut être complété par du personnel extérieur au service dans le cadre d'activités spécifiques.

Article 3 : Périodes d'ouverture, horaires

Le Club Ados fonctionne :
• 1 semaine par petites vacances scolaires (automne, fin d'année, hiver et printemps)
• 3 semaines en juillet et 3 semaines en août lors de la période estivale
• Ouverture de 10h à 17h
• Possibilité de modification des horaires en fonction des activités proposées
• Le repas du midi est à prévoir par les familles chaque jour
• Inscription à la semaine

Article 4 : Inscription

Les dossiers d'inscription sont à retourner complétés au secrétariat du service des sports situé à l'Espace Gonat ou par mail (minibus@gien.fr). Seuls les dossiers dûment complétés seront traités et validés.
Pour s'inscrire, il conviendra de fournir les documents suivants :
• La fiche de renseignement
• La fiche de sanitaire de liaison
• La fiche de présence
• Le droit à l'image
• L'autorisation de départ seul (pour les Stages Sportifs et le Club Ados)
• Une attestation d'assurance responsabilité civile
• Pour les mineurs : le questionnaire médical et en cas de réponse positive à une question, il faudra fournir un certificat médical
Le dossier est valable une année (année scolaire). Seule la fiche de présence est à remettre lors de l'inscription aux animations se déroulant durant les vacances scolaires (dispositifs jeunes uniquement).

Article 5 : Modalités et délais d'inscriptions

En début d'année scolaire, un livret d'animation est créé et distribué sur le territoire ou accessible via le site legiennois.fr. Toutes les informations et les dates concernant les dispositifs y sont inscrites.
Les personnes déjà inscrites et ayant fourni une adresse mail valide recevront également l'information par mail.
Pour le « Club Ados » et les « Stages Sportifs », les inscriptions sont généralement ouvertes 3 semaines avant chaque période de vacances jusqu'au mardi soir précédant l'ouverture du dispositif. Au-delà de cette date, les inscriptions pourront toujours être possible en cas de places disponibles mais :

- Il n'y aura plus d'accès à la cantine pour les Stages Sportifs
- Il n'y aura plus d'accès au transport vers le site d'activité pour le Club Ados

Cette procédure est mise en place pour des raisons d'organisation du personnel d'encadrement, du respect de la législation, de la commande des repas et des goûters (pour les Stages Sportifs).
Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure de leur arrivée, dans la limite du nombre de places disponibles.

Article 6 : Facturation

Lors de l'inscription, aucun règlement ne sera pris en charge. Les familles recevront une facture à régler de la part du Trésor Public après chaque période de vacances.
ATTENTION :
Toute inscription sera facturée à la famille en cas d'absence non-justifiée du jeune
Non-facturation sur présentation d'un certificat médical
Tout repas commandé sera facturé lors des stages sportifs.

Article 7 : Tarification

Le montant de l'adhésion aux dispositifs est fixé en Conseil Communautaire ou sur décision du Président de la Communauté des Communes Giennoises. Elle est individuelle. Les règlements s'effectueront par titre de recettes (à la fin de la période d'activités). En ce qui concerne les adhérents qui seraient absents pour des raisons autres que la maladie (sur présentation d'un certificat médical), la facturation sera établie selon l'inscription.

Article 8 : Responsabilité

L'adhérent ne doit avoir sur lui aucun objet de valeur. La Communauté des Communes Giennoises dégage toute sa responsabilité en cas de perte ou de vol. Il est conseillé que chaque participant ait une tenue vestimentaire adaptée aux différentes activités, sauf cas particulier signalé par la Communauté des Communes Giennoises.
Durant la période où le jeune est accueilli au sein du dispositif « Stages Sportifs » ou « Club Ados », celui-ci est placé sous la responsabilité de la Communauté des Communes Giennoises.
En cas d'absence, les animateurs appelleront les responsables légaux pour signaler l'absence. A l'arrivée sur le dispositif, le jeune, le responsable légale signera le registre de présence.
Les visites et les présences de personnes non-inscrites ou non-habilitées sur la structure ne sont pas autorisées durant cette période.
Les jeunes ayant l'autorisation de partir seul du dispositif pourront le faire par leur propre moyen mais ne seront libérés qu'aux horaires prévus. Il ne sera pas possible de quitter le dispositif en cours de journée.

Pour les jeunes n'ayant pas d'autorisation de départ seul, les parents doivent venir récupérer leur enfant sur le lieu d'activité ou de rendez-vous fixé. Les parents, ne pouvant venir récupérer eux-mêmes leur enfant, doivent préalablement avoir fait connaître, par écrit, le nom et le prénom de la personne habilitée à venir le chercher.
En cas de retard :
Afin de ne pas perturber le bon déroulement des activités, il est demandé aux parents et aux jeunes de respecter les horaires.
En cas de retard exceptionnel, les parents ou le jeune doivent prévenir impérativement les animateurs.

Article 9 : Capacité d'accueil

Comme précisé dans l'article 2, les dispositifs respectent la règlementation fixée par la DRAJES.
Ainsi, et sauf aménagement lié aux activités, la capacité d'accueil des dispositifs est la suivante :

Stages Sportifs 6-11 ans :
• Matinée, initiations sportives : 24 par activités
• Après-midi, animations sportives : 48 par tranche d'âge (6-8 et 9-11ans

Club Ados 11-17 ans :
• Petites vacances : 24 adolescents
• Grandes vacances : 48 adolescents
• Mini-camp : 12 adolescents

Article 10 : Vaccinations / Maladies

Pour les personnes accueillies, selon le code de la Santé Publique (article L.3111-1), les vaccins suivants sont obligatoires :
- Vaccination antidiphtérique
- Vaccination antitétanique
- Vaccination antipoliomyélitique

Un mineur non-vacciné ne peut être inscrit sur les dispositifs que s'il dispose d'une attestation de contre-indication du médecin.
Toute personne malade ou fiévreuse doit rester à son domicile et suivre les prescriptions établies par son médecin.
Aucun médicament ne peut être administré aux mineurs sauf en cas de présentation d'une ordonnance et d'une demande des parents.
En cas de symptôme apparaissant durant le temps d'accueil, les représentants légaux seront avertis par les animateurs afin qu'ils viennent chercher leurs enfants dans un délai raisonnable.
Selon l'évolution de l'état du jeune et le délai d'attente de prise en charge, il pourra être envisage par les animateurs d'appeler les secours d'urgence, tout en informant la famille.

Article 11 : Accident

En cas d'accident bénin, l'équipe d'animation dispensera les soins nécessaires aux usagers, voire contactera les secours d'urgence pour un avis et en informera la famille.
En cas d'évènement grave mettant en péril ou compromettant la santé de l'usager, les animateurs contacteront les services d'urgence qui pourront décider de conduire la personne au Centre Hospitalier le plus proche. Dans tous les cas, la famille sera informée.
Lors d'un accident, les animateurs rempliront une déclaration d'accident entre la CDCG et l'usagers.

Article 12 : Assurance

La Communauté des Communes Giennoises a souscrit une assurance permettant de couvrir les frais résultant d'un accident survenu pendant le fonctionnement des activités. Cette assurance couvre la responsabilité civile des adhérents et des agents dans les limites du fonctionnement des dispositifs. Les adhérents doivent souscrire une police d'assurance « responsabilité civile ». Tout dommage ou dégât causé par une personne sur les aménagements et les installations sera réparé par la Communauté des Communes Giennoises ou par un tiers aux frais des auteurs. Un titre de recettes du montant du préjudice sera adressé.

Article 13 : Restauration

Tout enfant fréquentant à la journée le dispositif « Stages Sportifs » pourra prendre son repas à la cuisine centrale, en s'inscrivant auprès du service des sports. Toute nourriture extérieure est interdite à la cantine. Vous pouvez prendre connaissance des menus via le site villedegien.fr rubrique restauration.
Concernant le Club Ados, le repas sera fourni par la famille tous les jours, avec possibilité de le faire réchauffer (micro-onde).
Il est demandé, dans la mesure du possible, que les repas fournis par les familles soient des repas équilibrés participant ainsi pleinement à l'épanouissement et la formation du jeune.

Article 14 : Vie collective et règles de vie

Les personnes fréquentant les dispositifs sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées dans le cadre du règlement intérieur.
Les usagers doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres et aux personnels d'encadrement.
Les adhérents doivent respecter le matériel, les bâtiments et les équipements mis à leur disposition.
Les parents sont pécuniairement responsables de toute détérioration matérielle volontaire et devront rembourser les matériels abimés.
Si le comportement d'une personne perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective du groupe, les parents en seront avertis par l'équipe d'animation. Si le comportement persiste, un rendez-vous sera proposé et une exclusion du dispositif pourra être décidée.
En cas de mauvais comportement, les sanctions seront échelonnées via un entretien avec le jeune, convocation des parents, lettre d'avertissement puis lettre d'exclusion.

Article 15 : Objets de valeur

Il est formellement déconseillé aux usagers d'apporter des objets de valeur sur les dispositifs.
En cas de perte ou de vol d'objets personnels appartenant aux jeunes, la Communauté des Communes Giennoises décline toute responsabilité.
Au Club Ados, le téléphone portable n'est pas accepté durant les périodes d'activité. Il est toléré, sous la responsabilité du jeune, lors des moments de temps libres (repas et transport). Cependant, il est à noter que toute photo compromettante d'un jeune pris lors du Club Ados et publiée sur les réseaux sociaux est strictement interdite et pourra amener à des poursuites judiciaires, pour la personne l'ayant publiée.

Article 16 : Acceptation et effet du règlement

Un exemplaire du présent règlement intérieur sera remis à chaque famille et signé lors de l'inscription.
L'inscription sur les dispositifs du service des sports de la Communauté des Communes Giennoises implique l'acceptation du présent règlement.
Le non-respect de ce règlement sera susceptible d'entraîner l'exclusion, temporaire ou définitive, de la personne.

Article 17 : Litige

En cas de litige qui pourrait provenir de l'exécution du présent acte, le tribunal administratif d'Orléans sera compétent pour en juger.

Je, soussigné(e) Mme, M._____ reconnais avoir reçu et pris connaissance du présent règlement et en accepter l'ensemble des conditions.

signature :

STAGES SPORTIFS & CLUB ADOS

Responsable des vacances :

Tél : 02 38 05 19 12
07 78 11 98 64

Adresses utiles :

Service des Sports
Communauté des Communes Giennoises
Espace G. Gonat - Rue de l'ancien Hôtel Dieu
45 500 - Gien
Tél : 02 38 05 19 12
07 78 11 98 64

Gymnase des Clorisseaux : Les Clorisseaux - Poilly-lez-Gien (à côté du Collège)
Gymnase Bildstein : gymnase du Lycée Ernest Bildstein - Gien
Gymnase Céline Bottet : gymnase du Lycée B. Palissy - entrée par le stade de foot Louis Boyer de Gien

Conception : service communication CDCG - Gien - Janvier 2024 - Ne pas jeter sur la voie publique